

PROCES VERBAL
Conseil Municipal
De La Couture Bousse

Séance du 29 janvier 2021

L'an deux mil vingt et un, le vingt-neuf du mois de janvier à vingt heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de La Couture Boussey légalement convoqué, s'est réuni à la mairie sous la présidence de séance de Monsieur Sylvain BOREGGIO, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2021

Nombre de membres :

- En exercice : 19
- Présents : 14
- Votants : 18

Présents : M. Sylvain BOREGGIO, **Maire**,

M. Francis DAVOUST, Mme Laurence NICOLAS, M. Daniel L'HOSTIS Mme Nadine HANNE, M. Michel LAMI, **Adjoints**,

M. Jean-Pierre NICOLAS, Mme Marie-Christine MICHEL, Mme Muriel DESRAYAUD, Mme Corinne WILHELMY, M. Sébastien MERTZ, M. Jean-Marie LUCIANI, M. David DEGENETAIS Mme Elodie BREARD, **Conseillers municipaux**.

Absents excusés : Mme Sandrine SALESSES pouvoir à Mme Nadine HANNE
Mr Cédric LARCHER pouvoir à Mr Jean-Marie LUCIANI
Mr Jean-Pierre OSMONT pouvoir à Mr Francis DAVOUST
Mme Khadija VACHEZ pouvoir à Mr Jean-Marie LUCIANI

Absents : Mme Jocelyne PASQUIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie LUCIANI

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Monsieur le Maire, Sylvain BOREGGIO, président, a ouvert la séance et a exposé ce qui suit :

ORDRE DU JOUR

Finance – Autorisation de paiement des dépenses d'investissement

Monsieur le Maire rappelle les dispositions extraites de l'article L 1612-1 du code général des collectivités territoriales (modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 – art 37 (VD)) :

« Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril ou en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus. »

Montant budgétisé - dépenses d'investissement 2020 : 1 753 116€ (Hors chapitre 16 « Remboursement d'emprunts »)

Conformément aux textes applicables, il est proposé au Conseil Municipal de faire application de cet article à hauteur de 371 000 € réparti comme suit :

Subventions d'équipement	2041512	20 000	<i>Travaux du SIEGE</i>
Terrains de voirie	2112	55 000	<i>Parking maison de santé</i>
Cimetière	2116	20000	<i>Drainage</i>
Plantations d'arbres et arbustes	2121	14 000	<i>Haie nouveau lotissement</i>
Hôtel de ville	21311	10 000	<i>Provision</i>
Bâtiments scolaires	21312	10 000	<i>Provision</i>
Autres bâtiments publics	21318	100 000	<i>Bibliothèque + pôle technique</i>
Immeubles de rapport	2132	5 000	<i>Provision</i>
Matériel de transport	2182	40 000	<i>Véhicule ST</i>
Matériel de bureau et matériel informatique	2183	62 000	<i>Informatique mairie + écoles</i>
Mobilier	2184	30 000	<i>Bibliothèque + pôle technique</i>
Autres immobilisations	2188	5 000	<i>Jardinières</i>
		371 000	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'ouverture des crédits susmentionnée

AUTORISE le paiement des dépenses d'investissement avant le vote du budget

Personnel – modification de durée hebdomadaire de postes

Vu l'avis favorable du comité technique en date du 12 janvier 2021

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'avec l'ouverture du nouveau restaurant scolaire il a fallu revoir les plannings des agents et un agent qui a quitté la collectivité n'a pas été remplacé, ses heures ont été réparties sur les agents déjà en poste.

Monsieur le Maire propose les modifications suivantes à compter du 1^{er} février 2021 :

Intitulé de poste	Grade	Ancienne durée	Nouvelle durée
Responsable bibliothèque	Adjoint territorial du patrimoine	15	25

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,
APPROUVE la modification d'heures de poste présentée ci-dessus

Finances – Demande de fonds de concours

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que plusieurs projets en cours peuvent faire l'objet d'une demande de fonds de concours auprès de l'agglomération EPN :

projet	coût HT	Montant fonds concours
drainage du cimetière	13 980 €	6 990 €
remplacement des ordinateurs mairie	4 311 €	2 155 €
Véhicule service technique	31 220 €	15 610 €

Il propose de demander une subvention à hauteur de 50% du montant total de chaque projet

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :
APPROUVE les projets présentés
AUTORISE le Maire à solliciter l'agglomération EPN pour des fonds de concours
AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Marchés Publics – Travaux du SIEGE 2021 – Place Ste Opportune

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau de distribution publique d'électricité, d'éclairage public

Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **13 499.99 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **11 666.66 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041512 pour les dépenses d'investissement (DP et EP), et au compte 615232 pour les dépenses de fonctionnement (FT)

Marchés Publics – Travaux du SIEGE 2021 – Rue de l'Obélisque

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que le SIEGE envisage d'entreprendre des travaux sur le réseau d'éclairage public
Conformément aux dispositions statutaires du SIEGE et aux règlements financiers dudit EPCI, la réalisation de l'opération est subordonnée à l'accord de la commune qui s'exprime sous la forme d'une contribution financière telle que détaillée dans la convention ci-après annexée.

Cette participation s'élève à:

- ✓ en section d'investissement: **1 166.66 €**
- ✓ en section de fonctionnement: **0.00 €**

étant entendu que ces montants seront ajustés sur la base du coût réel des travaux réalisés par le SIEGE dans la limite des montants indiqués ci-dessus.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité le Conseil Municipal autorise :

- ✓ Monsieur le Maire à signer la convention de participation financière annexée à la présente,
- ✓ L'inscription des sommes au Budget de l'exercice, au compte 2041512

Patrimoine – rétrocession des espaces communs – lotissement la clairière

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que dans le cadre de la création du lotissement la clairière le lotisseur va céder les espaces communs à la commune et à l'agglomération Evreux Portes de Normandie.

Il fait lecture de la convention proposée.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE la convention annexée à la présente délibération

AUTORISE le Maire à signer tous les documents afférents à ce projet

Patrimoine –achat d'un violon d'étude

Monsieur le Maire explique à l'assemblée qu'un parent d'élève a proposé de vendre le violon d'étude de son enfant à l'école de musique pour un montant de 100€. Cet instrument pourra par la suite être loué à un débutant.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

APPROUVE l'acquisition du violon

Rapport des commissions

Francis DAVOUST indique que les travaux sur la voirie, notamment aménagement du carrefour rue d'Anet et rue de Nonancourt et le parking rue Pinard, reprendront en mars et que la commission fleurissement va bientôt se réunir

Daniel L'HOSTIS propose un groupe de travaux pour travailler sur la signalisation des commerces et des bâtiments publics

Michel LAMI

- les conseils des écoles ont eu lieu pour valider le non changement des horaires pour la rentrée prochaine
- Le travail sur le city-Park va commencer à partir du printemps avec la commission.

Nadine HANNE

- la commission événementielle s'est réunie pour faire un point sur les illuminations. Le prestataire va être reçu pour voir les modifications.
- La fête foraine aura lieu le 24 et 25 juillet 2021
- L'école de musique fonctionne uniquement pour les mineurs avec couvre-feu à 18h.
- Le projet de la bibliothèque avance. Nous avons un premier chiffrage.

Laurence NICOLAS

- le complexe a pu être ouvert durant les vacances de Noël pour les mineurs mais a de nouveau du être fermé.
- Elle remercie les conseillers municipaux qui ont participé à la distribution des bulletins municipaux

Monsieur le Maire informe que le compte rendu du dernier conseil syndical du SIEGE 27 est à disposition des Conseillers Municipaux.

Devis :

Néant

Questions diverses :

Monsieur le Maire informe que l'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE rembourse 100% de la CFE aux commerçants qui remplissent certains critères. Un courrier a été envoyé aux commerçants de la commune qui peuvent être concernés.

Monsieur le Maire annonce que l'on a reçu un courrier de remerciement du département des Alpes Maritimes pour le don.

Monsieur le Maire fait un compte rendu de la conférence des Maires de l'Agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE :

- Taxe GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) est devenue indispensable pour faire fonctionner les services et faire les aménagements sur les cours d'eau nécessaire à la prévention des inondations,
- L'agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE réfléchit à un projet de déchèterie mobile avec des remorques multi-déchets.

Monsieur le Maire informe l'inquiétude de certains habitants sur les arbres coupés, le propriétaire a obtenu les autorisations et il reboise derrière.

Le chemin face au chemin de la messe va être déplacé car il est sur une parcelle privée.

Marie-Christine MICHEL signale qu'il y a de plus en plus de motos dans les chemins de forêt du côté du puits des forges et il n'y a pas de respect des promeneurs.

David DEGENETAIS indique la RD833 est verglacée régulièrement et qu'il n'y a jamais d'intervention du Conseil Départemental

Corinne WILHELMY signale que les trottoirs sont glissants aux Roussières. Francis DAVOUST lui indique que la balayeuse sera passée prochainement

Muriel DESRAYAUD souhaite avoir des informations concernant l'électricité de l'église. Monsieur le Maire lui informe que les travaux sont en attente de réalisation.

Elodie BREARD demande s'il y a un autre moyen de communication autre que les réseaux sociaux pour les personnes âgées. Monsieur le Maire lui indique que pendant le premier confinement toutes les personnes de plus de 75 ans s'étant inscrites, ont été contactées une à deux fois par semaine. Aujourd'hui, il faut expliquer aux personnes qui se sentent isolées de prendre contact avec la mairie.

Monsieur le Maire informe que l'Agglomération EVREUX PORTES DE NORMANDIE a proposé à la Préfecture à ce que le BUS 56 devienne un centre de vaccination itinérant. Les autorisations sont toujours en attente.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 22h45.